



Exclure les journalistes pigistes des NAO est passible de pénalités, d'emprisonnement et d'amende

C'est le ministère du Travail qui le dit : il est formellement interdit d'exclure les journalistes rémunérés à la pige des négociations annuelles obligatoires sur les salaires.

Dans une réponse écrite obtenue par le député (PCF) de l'Allier, Yannick Monnet, concernant les abus et violations de la direction d'Infopro Digital à l'encontre des journalistes rémunérés à la pige, le ministère du Travail a tout simplement exposé la loi et les conséquences de la loi, et notamment les éventuelles punitions à l'encontre de ceux qui la violent, notamment :

« Aux termes de la loi, cette négociation obligatoire porte également sur les salaires versés aux journalistes professionnels qui contribuent, de manière permanente ou occasionnelle, à l'élaboration d'un titre de presse (article L. 7113-4 du code du travail). L'employeur responsable d'un manquement à l'obligation de négocier sur les salaires peut être soumis à des pénalités (article L. 2242-7 du code du travail) ainsi qu'à une peine d'emprisonnement et d'amende (articles L. 2243-1 et L. 2243-2). L'inspection du travail a également la possibilité de sanctionner par des amendes administratives le non-respect de la rémunération minimale. L'entreprise doit donc ouvrir une négociation annuelle sur les salaires et il appartient aux acteurs du dialogue social, chacun pour ce qui les concerne, de s'emparer de cette discussion. »

Nous lançons un appel à tous les journalistes pigistes dans des entreprises de plus de 50 salariés (soumises à l'obligation de négociations collectives) à nous signaler si les barèmes des piges dans leur entreprise sont gelés et depuis quand. L'impact de l'inflation ces deux dernières années rend absolument inacceptable et ignoble que certains patrons de presse pénalisent une fois de plus leurs salariés les plus précaires.

Avec ses élus et mandatés et sa section de journalistes pigistes, le SNJ-CGT signalera à l'inspection du travail toutes les entreprises fautives. Il est temps que les abus cessent et que les journalistes pigistes voient leurs barèmes de pige augmenter.

Montreuil, le 16 juin 2023.